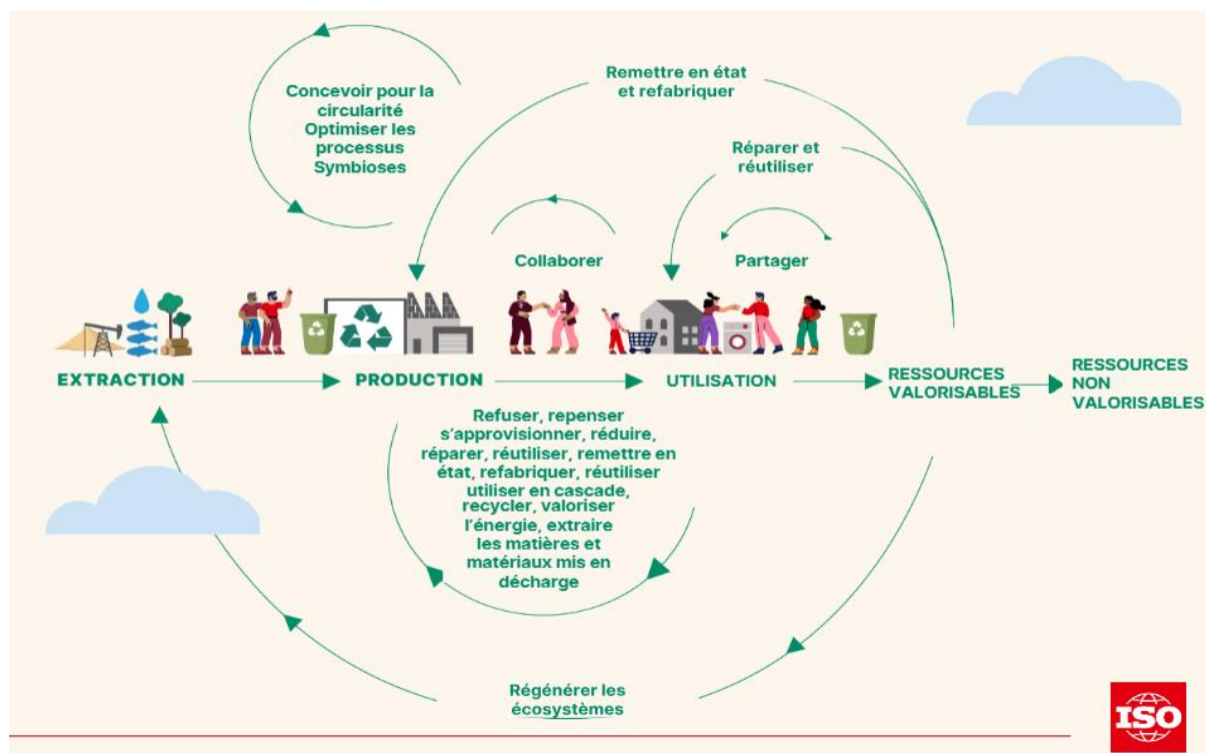


Economie circulaire

Trois normes volontaires pour questionner son modèle d'affaires et lancer des projets

Dans son rapport de mai 2024, la mission parlementaire d'évaluation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire pointe les difficultés des professionnels à l'appliquer concrètement. Les recommandations énoncées dans les nouvelles normes ISO 59004 (terminologie), ISO 59010 (transition des modèles d'affaires), et ISO 59020 (mesure de la performance en circularité) offrent aux acteurs français un cadre d'action, le même partout dans le monde.

L'économie circulaire a fait irruption dans les entreprises pour répondre aux enjeux de raréfaction des ressources et des limites planétaires, en les enjoignant de réformer leur modèle d'affaires. En France, la loi AGEC de 2020 fixe des objectifs et des échéances jusqu'en 2030. « Or, quatre ans après, fabricants et metteurs sur le marché réalisent que le mode d'emploi pour les atteindre n'est pas livré avec. Désormais, les méthodologies dont ils ont besoin pour circulariser durablement leur modèle d'affaires figurent dans trois nouvelles normes internationales : ISO 59004, ISO 59010 et ISO 59020, disponibles dans la collection AFNOR », constate Anne Benady, responsable développement Environnement et Economie circulaire, au sein du groupe AFNOR.



Conçues sous l'impulsion de la France, au sein d'un comité ISO présidé par Catherine Chevauché (Veolia), ces normes fournissent méthodologies et bonnes pratiques, approuvées par les professionnels de 100 pays contributeurs et 19 organisations internationales (Fondation Ellen MacArthur, GRI, WBCSD, UNIDO, UNECE, etc.). « Ces normes adoptent une approche opérationnelle afin d'appréhender les flux

entrants et sortants de l'entreprise et font autorité à l'international. Se mettre à leur diapason, c'est répondre à court terme à la loi AGECE en France, et se donner les moyens d'un déploiement international, à moyen et long termes », complète Anne Benady. C'est aussi mettre toutes chances de son côté pour réussir son projet d'entreprise, seul ou à plusieurs, avec une vision cycle de vie, en considérant l'intégralité du champ de l'économie circulaire, sans le réduire au recyclage, et en agissant sur un levier de telle sorte qu'un autre levier n'en pâtisse pas.

Informez le client sur l'impact environnemental de ses achats en ligne

Le 2^e pilier de l'économie circulaire vise la consommation responsable et l'information aux consommateurs. Ces derniers ont besoin d'une information fiable et comparable sur les impacts environnementaux de ce qu'ils achètent, et cela concerne aussi l'étape de la livraison de colis. La Poste, la Fevad, l'Ademe, CDiscount, Colis privé, Decathlon, Veepee, le ministère de la Transition écologique ou encore Familles Rurales se sont réunis pour mettre au point la **norme XP X50-401**, qui donne la méthode pour calculer l'impact carbone d'une livraison, et ainsi informer le client pour orienter son choix. Elle vient de sortir !

Ces Français qui ont participé à la conception des normes ISO 59004, 59010, 59020

« On parle de déchets, de fin de vie ou encore de taux de recyclage, mais tout le monde ne met pas la même chose derrière ces formules. J'ai participé à l'élaboration de la norme ISO 59004 précisément pour construire un vocabulaire commun. Si on ne parle pas le même langage, on n'aura jamais d'indicateurs à partager. Or, l'économie circulaire repose par nature sur notre capacité à travailler avec d'autres chaînes de valeur, à la manière d'un écosystème. Définir les termes permet de définir les modèles d'affaires. »

Roger Ebengou, directeur Environnement et économie circulaire pour l'Europe, **Michelin**

« Certains voulaient que la valorisation énergétique sorte du périmètre de l'économie circulaire, mais il était important de l'intégrer, notamment pour les pays qui entreposent dans des décharges à ciel ouvert : pour eux, les brûler constitue déjà un grand pas. »

Anne-Sophie Coince, ingénieure de recherche, **EDF**

« Nous avons mis en place un système pilote grandeur nature de collecte de briquets au plus près des consommateurs, dans un esprit d'économie circulaire. Les composants peuvent servir à refabriquer de nouveaux briquets, les matériaux peuvent être recyclés. A terme, ceux en meilleur état pourront être reconditionnés pour une nouvelle vie. »

Frédéric Poeydemenge, ingénieur normalisation pour l'activité briquets, **BIC**

- [Retrouvez l'intégralité de notre décryptage ici](#)
- [Nous vous trouvons l'expert Economie circulaire à interviewer](#)
- [Save the date : événement de présentation le 13 septembre](#)
- [Demandez un exemplaire des normes \(usage presse seulement\)](#)

A propos d'AFNOR Normalisation

Mobilisée en faveur d'une économie durable, l'Association française de normalisation - AFNOR (loi 1901) pilote le système français de normalisation et agit pour la création d'un langage commun et l'interopérabilité des filières d'excellence. Elle fédère ceux qui veulent développer un secteur dans les meilleures conditions et réunit autour d'eux toute la chaîne de valeur. Ensemble, ils définissent les principes directeurs d'une activité et élaborent des normes, partagées et adoptées sur une base volontaire. Près de 20 000 représentants d'entreprises, d'associations, de fédérations et de l'Etat participent chaque année à cet exercice de co-construction. Un outil indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner l'innovation tricolore, puisqu'AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européenne (CEN-CENELEC) et internationale (ISO et IEC). Franck Lebeugle est le directeur des activités de normalisation d'AFNOR.

Service presse : Anne-Lise François +33 (0)1 41 62 85 55 – presse@afnor.org - +33 (0)6 34 53 78 16 ; je réponds aux SMS